

Département

ISERE

Canton

BOURGOIN-JALLIEU

Commune

BOURGOIN-JALLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 861

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement Rue Waldeck Rousseau

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 1 du 5 décembre 1969 réglementant le stationnement interdit coté n° impairs de la Place Perrégaux à la rue Marcel Féline (article 2-46 du titre 1^{er}) et l'implantation d'un stop à son intersection avec la rue de la Libération,

Vu l'arrêté municipal n° 156 du 08 août 1977 réglementant l'implantation d'un stop à son intersection avec le quai de la Bourbre,

Vu l'arrêté municipal n° 241 du 02 décembre 1981 réglementant le stationnement interdit des 2 cotés de la voie (dans la portion comprise entre la rue Marcel Féline et le quai de la Bourbre),

Vu l'arrêté municipal n° 274 du 06 juillet 2001 réglementant la circulation du petit train,

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité des usagers circulant sur la rue Waldeck Rousseau.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter de la publication du présent arrêté :

- L'article 2-46 du titre 1^{er} de l'arrêté municipal n° 1 du 5 décembre 1969 est supprimé.
- L'arrêté municipal n° 274 du 06 juillet 2001 est supprimé.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Le marquage au sol sera exécuté par les Services Techniques Municipaux, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, tous les Agents de la Force Publique et les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le Vingt Novembre Deux Mille Neuf.

**P/le Maire,
L'Adjoint,**

Gérald DESPONT